

**DÉLIBÉRATION N°5**  
**CASDIS DU 4 JUILLET 2023**  
Numéro enregistrement Préfecture : DC-20230704-05

**Amortissement M57**

Sur convocation du 23 Juin 2023, de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni le Mardi 4 Juillet 2023 à 14h30.

**Etaient Présents**

**Avec voix délibérative :**

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Dominique BIZAT, Madame Véronique CHASSAIN, Madame Edith LAGARDE, Madame Françoise LAPERGUE, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Monsieur COURTIN Jean Marie, Monsieur Jean Luc MARX, Monsieur Christian PONS

**Sans voix délibérative :**

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Médecin Capitaine Alice SAMSEL, Lieutenant Pascal MALES, Colonel Patrick MAGRY, Capitaine Jean Marc MATHIEU

**Assistaient également :**

Madame Laurence MAGINOT, Madame Marie-Ange MAGRE, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Madame Elodie JEURISSEN, Monsieur Denis CHOPIN, Capitaine Clément RENAUD, Madame GRIVELET Constance, Madame SOURSOU Marie José, Madame la Préfète, Monsieur le directeur de cabinet de la Préfecture

**Etaient absents / excusés :**

Monsieur Rémi BENSOUSSAN, Madame Catherine MARLAS, Madame Anne LAPORTERIE, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Madame Amélie VACOSSIN, Monsieur Pierre MOLES, Monsieur Alfred TERLIZZI, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Capitaine Philippe DELTOUR, Adjudant Christophe MORANDIN, Monsieur Marc CARPREAUX, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL, Madame Mireille FIGEAC, Médecin Colonel hors classe Marie Pierre TAILLADE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Madame Marie France COLOMB, Madame Martine HILT, Monsieur Marc GASTAL

---

**Vu** les articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

**Vu** l'Avis favorable du comptable en date du 2 mai 2022 ci-annexé

**Vu** l'Article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

**Vu** le Décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

**Vu** la délibération n° DC-20210713-4 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Lot



Dans le cadre de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023, il est proposé de délibérer à nouveau sur les catégories de biens et les durées d'amortissement applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations et de mettre en place un assouplissement de gestion très encadré permettant des virements de crédits entre chapitres.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 7 du 16 décembre 2022.

I) Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations en M57

Le passage à la nomenclature M57 est sans conséquence sur le périmètre d'amortissement. Les durées d'amortissements sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R.2321-1 du CGCT.

Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement maximum
Frais d'études non suivis de réalisations	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans en cas de réussite du projet Immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec
Frais d'insertion	5 ans en cas d'échec du projet d'investissement
Subventions d'équipement versées	Même durée d'amortissement du bien subventionné. Par exception, les subventions provenant du FAI (fonds d'aide à l'investissement des SDIS) sont reprises sur une durée forfaitaire de 5 ans.
Fonds de concours versés	15 ans
Brevets	Sur la durée du privilège dont ils bénéficient Ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève

Pour les autres catégories de dépenses, les durées d'amortissement correspondent à la durée probable d'utilisation.

II) Calcul de l'amortissement de manière linéaire avec application du prorata temporis pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2023

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition implique un changement de méthode comptable puisque, sous la nomenclature M61, le SDIS calculait les dotations aux amortissements en année pleine (début des amortissements au 1er janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien).

L'amortissement prorata temporis est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés. Cette date correspond à la date de mise en service. Par mesure de simplification, il est proposé de retenir la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service. Ainsi, la date de début d'amortissement d'un bien acquis par deux mandats successifs sera celle du dernier mandat.

Ce changement de méthode comptable relatif au prorata temporis s'applique de manière prospective, uniquement sur les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2023, sans retraitement des exercices clôturés. Les plans d'amortissements qui ont été commencés suivant la nomenclature M61 se poursuivront jusqu'à amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

En outre, dans la logique d'une approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens

acquis par lot, petit matériel ou outillage, biens de faible valeur).

Dans ce cadre, le CASDIS autorise d'appliquer par principe la règle du prorata temporis et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour :

- les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût est inférieur à 1 000,00€ TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur) ;
- les biens acquis par lot et le petit matériel ou outillage faisant l'objet d'un suivi globalisé.

Le CASDIS autorise que :

- les biens de faible valeur, soient amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition
- les biens acquis par lot et le petit matériel ou outillage, soient amortis en année pleine (début des amortissements au 1er janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien).

### III) Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet également de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil d'Administration de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender dès que le besoin apparaîtra la répartition des crédits de travaux de bâtiments entre les lignes d'études (chapitre 20), de mobilier (21) et de travaux (23) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition, sans toucher le montant global des investissements.

Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil d'administration de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations à compter du 1er janvier 2023 dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi qu'il suit :

- arrêter les nouvelles durées minimales et maximales d'amortissement par catégorie de bien, au travers du tableau ci-après ;
- application de la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2023, à l'exclusion des biens de faible valeur (montant inférieur à 1 000,00€ TTC), des biens acquis par lot, du petit matériel ou outillage, qui restent amortis sans prorata temporis.

Il est proposé également de bien vouloir autoriser le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans le tableau qui suit, chaque catégorie renvoie, à titre indicatif non exhaustif, à une liste de biens.

Si un bien ne figurait pas dans cette liste, il appartiendra à l'ordonnateur de déterminer sa durée d'amortissement en se rapprochant d'un bien existant similaire ou comparable au sein d'une catégorie ou de par sa nature ou sa destination.

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	d'amortissement indicatives en années	comptable indicative
	<b>Equipes spécialisées</b> VPL : Véhicule plongeurs VGRIMP : Véhicule de reconnaissance en milieux périlleux VRD : Véhicule de reconnaissance et dépollution VIRT : Véhicule d'intervention risque technologique VLCYNO : Véhicule cynotechnique	20 20 20 20 10	
	<b>Autres</b> VPCE : Véhicule porte cellule CDHR : Camion dévidoir hors route VSR : Véhicule secours routier EPS : Echelle pivotante à activation séquentielle VSAV : Véhicule de secours et d'assistance aux victimes VITT : Véhicule d'intervention tout terrain VSM : Véhicule de secours médicalisé BRS : Bateau de reconnaissance et de sauvetage BLS : Bateau léger de sauvetage MPR : Motopompe remorquable VNM : Véhicule nautique à moteur (jet ski)	20 10 20 20 15 20 15 20 20 20 20 10	
Autre matériel et outillage d'incendie 2 à 15 ans	<b>MATERIEL MEDICAL CATEGORIE 1</b>		
	<b>Immobilisation et portage :</b> Attelle cervico-thoracique Attelle de poignet Attelle de membre supérieur Attelle de membre inférieur Matelas immobilisateur à dépression Attelle de traction fémorale	5	21568
	<b>Matériel d'hémostase :</b> Garrot tactique C.A.T Ceinture pelvienne	5	21568
	<b>Examen - Monitoring - Diagnostic :</b> Détecteur de monoxyde de carbone expiré HBCO Tensiomètre manuel adulte Tensiomètre manuel enfant Tensiomètre automatique Multiparamètres aptitude médicale (pour berce) Electrocardiographe aptitude médicale et VSAV Brassards tensiomètre automatique (adulte ou enfant) Bandeau électrocardiographe aptitude Stéthoscope Thermomètre Otoscope F.O Lecteur de lactates Lecteur d'hémoglobine Pèse personne Débitmètre de pointe	5	21568
	<b>Suppléance ventilatoire :</b> Aspirateur de mucosités manuel B.A.V.U. adulte + ballon réserve 2600ml B.A.V.U. enfant + ballon réserve 2600ml	5	21568
	<b>Matériel de soins - Divers :</b> Couverture bactériostatique couette Couverture isothermique bâche polyéthylène Chauffage de cellule avec thermorégulation Pompe à dépression simple action PM Pompe à dépression double action GM Cathéter intra-osseux EZ.IO (manche motorisé)	5	21568
	<b>MATERIEL MEDICAL CATEGORIE 2</b>		
<b>Bagagerie de secours :</b> Sacs divers (trousses premiers secours) Sacs de secours (sac à dos, sac à bandoulière) Sacs de premiers secours oxygénothérapie Sacs infirmiers médecins sage-femme Trousse MEOPA Valise kits spécifiques Trousse intubation Ampouliers	6	21568	
<b>MATERIEL MEDICAL CATEGORIE 3</b>			

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	d'amortissement indicatives en années	comptable indicative
	<b>Immobilisation et portage :</b> Plan dur de relevage Civière de relevage (brancard cuillère) Immobilisateur de tête avec sangles Portoir souple	7	21568
	<b>Examen - Monitoring - Diagnostic :</b> Oxymètre de pouls Electrocardioscope petit modèle (soins milieux périlleux) Multiparamètre pour métrologie ambiante SSO Spiromètre aptitude médicale BT-PC Moniteur multiparamètres SSSM Moniteur multiparamètres avec imprimante (VSM)	7	21568
	<b>Suppléance cardiaque :</b> Défibrillateur semi-automatique FR3 Défibrillateur semi-automatique DEFIBTECH Trousse catheters intra-osseux + manche	7	21568
<b>MATERIEL MEDICAL CATEGORIE 4</b>			
	<b>Immobilisation et portage :</b> Chaise de portage pliable	10	21568
	<b>Examen - Monitoring - Diagnostic :</b> Audioscan Visiotest aptitude médicale Ophtalmoscope Négatoscope double page	10	21568
	<b>Suppléance ventilatoire :</b> Laryngoscope F.O (manche long à LED) Aspirateur de mucosité électrique VSAV Aspirateur de mucosité électrique VSAV	10	21568
<b>MATERIEL MEDICAL CATEGORIE 5</b>			
	<b>Examen - Monitoring - Diagnostic :</b> Ergovision aptitude médicale Banc de contrôle des DSA	15	21568
<b>MATERIEL OPERATIONNEL - MATERIEL NON MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS</b>			
	<b>Matériel de détection :</b> Détecteur CO	2	21568
	<b>Matériel de détection :</b> Explosimètre Détecteur de monoxydes/dioxyde de carbone (gasalert)	5	21568
	<b>Matériel de forçement et déblai :</b> Hache, hachette Grande pince, coupe boulons Masse Pelle, pioche, fourche Halligan tool OFD	15	21568
	<b>Matériel de forçement et déblai :</b> Débroussailleuse Tronçonneuse Disqueuse	10	21568
	<b>Matériel de lutte contre les inondations :</b> Pompe électrique Motopompe épuisement Motopompe flottante Motopompe portative Vide cave Hydro éjecteur Turbo pompe	15	21568
	<b>Matériel de lutte contre les inondations :</b> Aspirateur à eau	8	21568

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	d'amortissement indicatives en années	comptable indicative
	<b>Matériel de sauvetage :</b> <u>Reconnaissance</u> : cordages, commande, sangles <u>Protection</u> : LSPCC, lot travail en hauteur, Echelier plateforme, lot de sauvetage échelle Coussin de sauvetage Gaffe Boîte électro-secours	10	21568
	<b>Matériel de sauvetage :</b> <u>Echelles</u> : 2 plans, à crochet, 3 plans, télescopique, escabeau, simple	15	21568
	<b>Matériel d'éclairage :</b> Groupe électrogène et accessoires (rallonge, touret, enrouleur)	15	21568
	<b>Matériel d'éclairage :</b> Lampe de casques F1 et F2	10	21568
	<b>Matériel d'éclairage :</b> Dispositif d'éclairage : projecteur à main, projecteur grande surface, luminaire, éclairage sur batterie, baladeuse, rampe néon, porto embarcation	5	21568
	<b>Matériel de désincarcération:</b> <u>Outil combiné</u> <u>Ensemble cisaille</u> <u>Ensemble écarteur</u> <u>Ensemble vérin</u> <u>Ensemble de calage</u> (cale thermo moulée, sabot d'angle, sabot pour crémaillère, Etaie) <u>Ensemble de levage</u> (Tire-fort, piquet d'ancrage, manille, élingue, sangle plate, cric hydraulique, kit de coussin de levage, chèvre) <u>Ensemble d'abordage</u> (plateforme de travail, scie sabre, couteau coupe pare brise, couteau coupe ceinture, scie pare brise, protection de coupe, bâche protection victime, protection air bag, inhibiteur électrique, outils de dégarnissage) <u>Groupe hydraulique</u> (thermique, électrique, électrique sur batterie, manuel) Valise de protection airbag Matériel électroportatif (boulonneuse, disqueuse, scie sabre)	10	21568
	<b>Matériel d'exploration :</b> <u>Ensemble ARI :</u> - Bouteilles - Robinets - Dossards - Masques - Pulmo commande - Flexibles HP et BP - Cagoules d'évacuation - Compresseur hyperbare <u>Ensemble de reconnaissance :</u> - Tableau de contrôle - Liaison courte - Clé de dérivation - Signal sonore	15	21568
	<b>Matériel d'exploration :</b> <u>Ensemble de reconnaissance :</u> - Détendeur - Cordage - Commande - Sangles - Ligne guide	10	21568
	<b>Matériel d'exploration :</b> <u>Ensemble de reconnaissance :</u> - Dispositif de sécurité homme mort	6	21568

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	d'amortissement indicatives en années	comptable indicative
	<b>Matériel d'extinction :</b> <u>Lances</u> (LDMR, LDMRS, FDF, écran d'eau, canon, embout mousse) <u>Accessoires hydraulique</u> (clé de poteau, clé de barrage grand et petit modèle, injecteur proportionneur, étrangleur, polycoise, crépine, flotteur, Dispositif Franchissement de Tuyaux, pèse bouche) <u>Pièces de jonction</u> (raccord de réduction, coude d'alimentation, collecteur d'alimentation, division, vanne d'arrêt, vanne pied d'échelle, raccord Guillemin, retenue) <u>Matériel générateur de mousse</u> (unité mousse multi foisonnement, générateur de mousse, injecteur proportionneur) <u>Extincteur</u>	15	21568
	<b>Matériel d'extinction :</b> Gilet porteur d'eau Seau pompe Citerne souple portable Claie de portage	10	21568
	<b>Matériel d'extinction :</b> <u>Tuyaux de refoulement et d'alimentation</u> (attaque, alimentation, aspiration)	5	21568
	<b>Lot capture animalier :</b> Filet Manchette Pince à chat Pince à serpent Sac à serpent Tenue de mordant Cage à chien Cage à chat Lasso	10	21568
	<b>Ensemble transport des victimes :</b> Brancard et porte brancard Table	5	21568
	<b>Matériel de ventilation d'air :</b> Ventilateur et accessoires	15	21568
	<b>PMA et Tente volontariat / SAS :</b> Toile Tapis de sol House de rangement Pompe électrique de gonflage Boudin gonflable	10	21568
	<b>Lot hyménoptères</b>	10	21568
	<b>EQUIPEMENT EQUIPES SPECIALISEES</b>		
	<b>Equipement plongée :</b> Détendeur Bouteille Palme, Masque, Tuba Combinaison / Scaphandre / Cagoule Gilet / Stab Profondimètre Rampe de palier Ceinture de plomb Phare d'éclairage / Projecteur immergeable Lecteur de profondeur Montre/Ordinateur de plongée Ballon gonflable / de relevage Casque embrun Bottillons / chausson Parachute Eezycut (coupe fils) / couteau Traineau de sauvetage / barquette / planche de secours	5	21568

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	d'amortissement indicatives en années	comptable indicative
	<b>Equipement GRIMP :</b> Baudrier Combinaison néoprène Casques avec éclairage Poignées d'ascension Bloqueur de poitrine/secours Poulie Potence Mousqueton Descendeur Cordes / sangles Civière / Barquette	5	21568
	<b>Matériel de lutte contre les pollutions et les risques chimiques :</b> Barrage dévidoir Obturateur et système de gonflage Matériel d'obturation de canalisation et de citernes Ecrémeuse Combinaison chimique (anti-gaz, anti-projection, scaphandre)	10	21568
	<b>Matériel cynophile</b> Harnais de treuillage Cage	5	21568
<b>EQUIPEMENT DE PROTECTION - TENUES SPECIALES</b>			
	<b>Matériel de protection :</b> Air respirable en cabine (bouteille, demi-masque, clarinette, flexible)	15	21568
	<b>Equipements de protection individuels :</b> <u>Casques :</u> F1 F2 <u>Effets textiles :</u> - pour feux en milieu clos et semi ouvert (vestes et surpantalons) - pour feux en espace naturel (vestes et surpantalons) - pour secours routier (vestes et surpantalons de protection) - mixtes (vestes et surpantalons) Cagoules filtrantes Cagoules normales	10	21568
	<b>Equipements de protection individuels :</b> TSI Tenues de pluie Combinaison anti-guêpes Ponchos Masques de fuite	5	21568
	<b>Chaussants :</b> Bottes à lacet type A Bottes à lacet type B Waders Cuissardes	5	21568
	<b>Equipements de protection individuels :</b> <u>Polos d'intervention</u> - manches courtes - manches longues <u>Gilets de signalisation</u>	3	21568
	<b>Equipements de protection individuels :</b> Gants mixtes pour feux Gants anti-coupures	2	21568
Autre matériel technique 2 à 15 ans	<b>MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE - SSIC</b>		
	Appareils GPS	5	21578
	Lecteur optique (douchette code barre)	5	21578



Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	d'amortissement indicatives en années	comptable indicative
	<b>Matériel radiotéléphonique :</b> Autocom DDSIS Onduleur Console alerte Emetteur-récepteur mobile/portatif Faisceau hertzien Relais radio Mât vidéo Gestionnaire de voies radio	10	21578
	<b>Matériel radiotéléphonique :</b> Interface autocom Autocom CSP Projet SAIP	7	21578
	<b>Matériel radiotéléphonique :</b> Autocom CIS BIP Enregistreur GVR Poste radio et accessoires Casque radiotéléphonique (avion, opérateur CODIS) Testeur de câble réseau / batterie Enrouleur de câble réseau	5	21578
	<b>Matériel radiotéléphonique :</b> Equipement radio véhicule Equipement audio binôme d'attaque Chargeur Portatif Radio Equipement transmission des photos aériennes Station météo	3	21578
	<b>MATERIEL DE TELEPHONIE</b>		
	Poste mobile satellite Poste téléphonique Téléphone mobile	5	2185
	<b>AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE - MATERIEL OPERATIONNEL</b>		
	<b>Matériel Divers :</b> Compresseurs d'air atelier	15	21578
	<b>Signalisation sonore et visuelle des véhicules :</b> Rampes avant/arrière Bandes latérales/avant/arrière Autocollants Cônes Triangles Panneaux de signalisation Gyrophare 2 tons électroniques Sirène Haut-parleurs Boîtier de commande Bloc de puissance Public-adress	10	21578
	<b>Signalisation sonore et visuelle des véhicules :</b> Kit balisage Kit de balises à DEL	5	21578
	<b>Outillage labo ARI :</b> Questor Prestor Armoire de séchage Bac ultra son Ensacheteuse Endoscope vidéo Machine à laver les masques Etau pneumatique Outillage divers	5	21578
	<b>Outillage labo explo :</b> Banc d'essai	5	21578

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	d'amortissement indicatives en années	comptable indicative
	<b>Outillage labo extincteur :</b> Machine à poudre Balance	5	21578
	<b>Outillage labo tuyaux :</b> Machine à vulcaniser Machine à tester Machine à ligaturer Machine à rouler Machine à sertir Machine à sécher Coupe tuyaux	5	21578
	<b>Appareillage :</b> Caméra thermique Thermomètre Drone	5	21578
	<b>AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE DE FORMATION</b>		
	<b>Matériel médical de formation :</b> Test de monoyer Défibrillateur trainer	10	21578
	<b>Matériel de formation :</b> Générateur à fumée Mannequin Maquette de tête articulée Flanellographe malaises Visiographe Coffret pédagogique Boussole Caisson feu	5	21578
	<b>AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE</b>		
	<b>Matériel et outillage technique :</b> Diable Elévateur Ponts ateliers Elévateur à gaz Valise diagnostic Nettoyeur haute pression Fontaine nettoyage pièces Déssherbeur thermique Matériel portatif (meuleuse, perceuse, disqueuse....) Outillage	10	21578
	<b>Equipements sportifs</b>	10	21578
	<b>Outillage GRIMP :</b> Perfo-burineur Tronçonneuse Treuil à corde hydraulique/à corde mécanique,/à câble	5	21578
<b>Installations générales, agencements et aménagements divers 5 à 20 ans</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
	Installations générales, agencements et aménagements divers dont le SDIS n'est pas propriétaire	20	2181
<b>Véhicules de liaison 5 à 20 ans</b>	<b>MATERIEL DE TRANSPORT</b>		
	<b>VAT</b> Véhicule atelier (VL) Véhicule atelier (Fourgon reconditionné) Véhicule atelier (Fourgon neuf)	9 10 15	21828
	<b>VL - Véhicule de liaison</b>	9	
	<b>VTU - Véhicule tout usage</b>	15	
	<b>VTP - Véhicule de transport de personnels</b>	10	
	<b>CTU - Camion tout usage</b>	15	

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	d'amortissement indicatives en années	comptable indicative
	VTU/TP -Véhicule tout usage OU véhicule de transport de personnels	15	
	VLCC - Véhicule de liaison chef de colonne	15	
	VLC - Véhicule de liaison et de commandement	10	
	PCC - Poste de commandement de colonne	10	
	VLTT - Véhicule tout terrain	20	
	VLTC - Véhicule tout chemin	15	
	USL - Unité de soutien logistique	10	
	VLSSO - Véhicule léger de soutien sanitaire opérationnel	15	
<b>Matériel informatique 2 à 5 ans</b>	<b>MATERIEL INFORMATIQUE</b>		
	Postes informatique Serveurs Sauvegarde Vidéo surveillance Vidéo conférence Vidéo projecteur Mur d'image Matériel de sécurité Cartes ou clés USB PKI Valise diagnostique pour véhicule	5	21838
	Tablette Durcies et accessoires Pare-feu Bornes WIFI	3	21838
	Switch Tablette chef de groupe/CIS	2	21838
<b>Matériel de bureau et mobilier 2 à 10 ans</b>	<b>MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER</b>		
	<b>Mobilier :</b> Bureau Chaise Tableau Armoire Table Mobilier de rangement Literie Table désinfection	10	21848
	<b>Matériel bureautique :</b> Vidéoprojecteur Téléviseur Copieurs multifonctions Scanner Baies informatiques et alim local serveur	5	21848
	<b>Matériel cellule communication :</b> Appareils photographique et accessoires Caméras et accessoires Objectifs Flash Go pro et accessoires Drones et accessoires Matériel de sonorisation et accessoires Studio photo mobile et accessoires Kit de support de fond noir Micro (cravate, de sonorisation, déporté, HF, filaire) Pied de micro Trépied, gorillapod Stabilisateur et accessoires Lumière Pupitre	5	21848
<b>Autres matériels</b>	<b>MATERIEL OPERATIONNEL - AUTRES MATERIELS</b>		

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	d'amortissement indicatives en années	imputation comptable indicative
<b>Logiciels 1 à 5 ans</b>	<b>LOGICIELS</b>		
	Logiciels et leurs mises à jour Nouvelles versions Licences Bases de données Cybersécurité Entrepôt de données Site intranet/Internet	5	2051
<b>Agencements et aménagement de terrains 10 à 30 ans</b>	<b>AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS</b>		
	Plantation d'arbres et d'arbustes Clôtures, mouvement de terre Voierie Réseaux d'eau pluviale Aires extérieures	30	212 -
<b>Constructions 5 à 40 ans</b>	<b>CONSTRUCTIONS</b>		
	Construction des Centres de secours, Direction Départementale, Centre Opérationnel Départemental d'incendie et de secours, atelier départemental, ateliers des groupements ...	40	213 -
	Travaux de réhabilitation, d'extension, de réaménagement, ravalement de façade, réfection de toiture	30	
	Autres : Installations, ouvrages d'infrastructure (panneaux solaire)	30	
<b>Réseaux divers 5 à 30 ans</b>	<b>RESEAUX DIVERS</b>		
	<b>Matériel réseaux de transmission / d'alerte :</b> Pylônes Relais	20	21535 21536
	<b>Matériel réseaux de transmission :</b> Antares migration des commutateurs IP Vecteur Secours d'Alerte (FTA-RDA)	10	21535
	<b>Matériel réseaux de transmission :</b> Faisceau hertzien Raccordement fibre (et équipement dans les centres) Moyen de communication satellitaire fixe Infrastructure VHS	5	21535
	<b>Autres réseaux</b>	15	21538
<b>Véhicules de secours 5 à 20 ans</b>	<b>MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS</b>		
	<b>Camion-citerne</b> CCGC : camion-citerne grande capacité CCRM : camion-citerne rural moyen CCRL : camion-citerne rural léger CCEM : camion-citerne eau et mousse CCF : camion-citerne feu de forêt	25 20 20 25 20	21561
	<b>Fourgon</b> FPT : Fourgon pompe tonne FPTL : Fourgon pompe tonne léger FPTLSR : Fourgon pompe tonne léger de secours routier FEMUL : Fourgon pompe tonne émulseur	20 20 20 10	
	<b>Cellules</b> CELAR : Cellule air respirable CED : Cellule dévidoir CEIN : Cellule inondation CEDEPOL : Cellule dépollution CEVM : Cellule visites médicales CELEMU : Cellule émulseur	20 20 20 20 20 20	

Catégorie de bien Durée minimale / maximale d'amortissement	Liste indicative (non exhaustive) des biens entrant dans la catégorie	d'amortissement indicatives en années	comptable indicative
2 à 10 ans	Equipement divers plongée : Caisse désinfection matériel plongée	5	2188
	Divers : Sangles à cliquer Bacs container Bacs gerbables Cantines Sacs d'intervention Sacs de paquetage Coffres fort	10	2188
	Divers : Lits picot Duvets Couverture Glacière	5	2188
<b>AUTRES MATERIELS</b>			
	Appareils électroménagers : Micro ondes Réfrigérateur Lave vaisselle Gazinière Aspirateur Lave linge Sèche linge Lave bottes Radiateur Cafetière	5	2188
	Divers : Algéco Caisson maritime Abri cycle Conteneur Mât porte drapeau Lave bottes Totem (panneau DIBON) Panneau de signalisation (CIS)	10	2188

**Détail du vote :**

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

**Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**



**Pascal LEWICKI**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Cahors, le 4 Juillet 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.